

REUNION DU LUNDI 4 JUILLET 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Lénia HOUEL. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Thierry CORBERON (pouvoir G.ARNOUITS). François TURCIN (pouvoir M.BARBE).

Secrétaire de séance : Philippe SODOYER.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui appelle une observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

RECONNAISSANCE de L'ETAT de CATASTROPHE NATURELLE

Le vendredi 13 mai notre commune a connu un événement météorologique exceptionnel.

Dès le samedi 14 mai, un mél a été adressé à la Préfecture.

Un dossier complet est parti en Préfecture le jeudi 19 mai avec chiffrage des dégâts de la commune (entre 100 et 150 000€).

Pour l'instant, en matière de reconnaissance ont été retenues en priorité les communes victimes d'inondations et non pas de ruissellements.

La commission nationale a classé notre commune. Le dossier doit maintenant passer au Conseil des ministres.

Pour la commune les biens sont assurés et pour les autres travaux la Préfecture pourrait nous octroyer une subvention au titre de la DETR et des catastrophes naturelles.

Toutefois, ce classement est indispensable pour certains administrés.

Agriculture et viticulture - le classement ne modifiera pas les prises en charge par les assurances car ce sont des biens assurables. Toutefois, par rapport à l'appellation, aux charges, aux déclarations ...

Sinistrés – ont été relogés 3 familles. La commune a avancé : caution, bail, maison de retraite... L'état a mis en place une aide pour subventionner les communes qui ont participé aux frais de relogement de leurs administrés. Une demande a été faite.

Une réunion a été organisée avec le Syndicat du Bassin du Serein et l'Institut d'Entretien des Rivières. Une étude est en cours sur l'ensemble du bassin versant (bassin de rétention ?...). Dans les années 30 le conseil municipal avait autorisé un particulier à buser le ru. Le propriétaire actuel est prêt à vendre pour l'euro symbolique les berges du ru afin que soit construit un ouvrage adapté. Une réunion a été organisée avec les riverains du ru qui semblent favorables à son aménagement.

BATIMENTS

Groupe scolaire

Cour – Les élus sont informés que la société COLAS pour la réalisation du muret de l'enceinte de l'école a sous-traité avec la société Migennoise de Construction.

Nom – il est proposé 4 styles d'écriture pour le nom «Ecole Pierre Perret». Le modèle a été choisi. Il sera demandé qu'il soit chiffré.

VOIRIE

Chemin « sous Baccarat », il y a des ornières de 50 cm, suite aux intempéries.

L'ensemble des chemins communaux a été endommagé et devra être repris.

MANIFESTATIONS

14 juillet – la commission communication s'est réunie le 28 juin avec les présidents de l'amicale des sapeurs-pompiers et du comité des fêtes afin de programmer la journée.

Course cycliste – elle se déroulera le dimanche 4 septembre. Les mêmes signaleurs seront sollicités.

INFORMATIONS DIVERSES

Conseil d'école - pour information il est remis le compte rendu du 20 juin. La répartition des niveaux par classe sera difficile à gérer pour l'organisation des NAP.

Fontaine – il est remis le rapport d'intervention du 1^{er} juillet de la part d'ECF.

Passage à la TNT – les élus sont informés que des aides peuvent être allouées aux particuliers pour la réception de la TNT.

QUESTIONS DES ELUS

Denis LOROT demande qui a déposé de la terre en Rosette. Maurice BARBE précise que c'est la terre des fossés communaux qui n'a pu être étalée.

Séance levée à 21h 50mn.